



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### livrets d'épargne

Question écrite n° 127033

#### Texte de la question

M. Patrick Braouezec interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le maintien du taux du livret A à 2,25 % à partir du 1er février. Le Gouvernement, le 12 janvier 2012, a suivi la recommandation du gouverneur de la Banque de France, favorable au maintien du livret au taux de 2,25 %. Cette décision porte préjudice à l'ensemble des ménages modestes puisque la hausse annuelle des prix à la consommation a déjà atteint 2,5 %; par ailleurs la loi prévoyait - au regard de ce niveau d'inflation - un relèvement du taux à 2,75 %. Il s'agit ni plus ni moins d'une action accomplie en dehors des règles édictées. En conclusion, il aimerait savoir ce que le Gouvernement compte faire pour que les épargnants ne fassent pas les frais du maintien du taux actuel du livret A.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Braouezec](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 127033

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** Économie, finances et industrie

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2012, page 888

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)